

Arrêté

n° 2024-04

Objet : Désignation des membres du jury d'un concours externe, d'un concours interne et d'un troisième concours d'accès au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^e classe dans les spécialités « communication, spectacles », « environnement, hygiène » et « espaces naturels, espaces verts », session 2024.

Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu le décret n° 2007-114 du 29 janvier 2007 modifié fixant les modalités d'organisation des examens professionnels prévus à l'article 11 du décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 modifié relatif aux modalités de désignation des membres de jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté n°2023-564 du 14 juin 2023 portant ouverture d'un concours externe, d'un concours interne et d'un troisième concours d'accès au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^e classe dans les spécialités « communication, spectacles », « environnement, hygiène » et « espaces naturels, espaces verts », session 2024,

Vu l'arrêté n°2024-03 du 3 janvier 2024 portant sur la mise à jour de la liste des personnes susceptibles d'être désignées en qualité de membres des jurys des concours et examens professionnels organisés par le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon,

Vu le schéma régional de coordination, de mutualisation et de spécialisation de la Région Auvergne-Rhône-Alpes,

Vu l'accord régional de répartition d'organisation des concours et examens adopté par les douze départements de la région Auvergne Rhône-Alpes et figurant au calendrier 2024,

Vu le procès-verbal du tirage au sort du représentant du personnel effectué le 3 août 2023 parmi les membres de la commission paritaire de catégorie C,

Considérant qu'il convient de désigner les membres du jury,

Arrête :

Article 1 : Le jury des concours d'accès au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^e classe dans les spécialités « communication, spectacles », « environnement, hygiène » et « espaces naturels, espaces verts », session 2024 est composé comme suit :

■ Présidente du jury :

Madame Caroline FAYE, Conseillère municipale, Ville de l'Arbresle (69)

■ Suppléant la Présidente en cas d'empêchement :


Madame Béatrice CHADIER, Adjointe au maire, Commune de Joux (69)

Collège des élus				
Madame	CHADIER	Béatrice	Adjointe au maire	Commune de Joux (69)
Monsieur	COURTOUT	Roger	Conseiller municipal délégué	Ville de Feyzin (69)
Monsieur	DALLERY	Christophe	Conseiller municipal délégué	Ville de Lempdes (63)
Madame	DECQ-CAILLET	Dominique	Adjointe au maire	Ville de Dardilly (69)
Madame	FAYE	Caroline	Conseillère municipale	Ville de l'Arbresle (69)
Monsieur	GOYET	Thierry	Conseiller municipal, délégué aux Espaces verts et patrimoine naturel	Ville d'Albigny sur Saône (69)
Collège des fonctionnaires territoriaux				
Madame	AURIONNAUX	Isabelle	Attaché territorial, Directrice de la communication et de la vie locale	Ville de Saint-Didier au Mont d'Or (69)
Monsieur	BACHA	Farhate	Technicien territorial, Adjoint au responsable exploitation col EST	Métropole de Lyon (69)
Madame	FAUVET-MESSAT	Pauline	Technicien territorial, Responsable espaces verts	Ville de Genas (69)
Monsieur	NOHALES	David	Représentant de la CAP C	
Madame	MEGE-MULLER	Elodie	Ingénieur principal, Directrice des services techniques	Ville de Vaugneray (69)
Madame	TEIXEIRA	Marie-Emmanuelle	Technicien principal de 1 ^e classe, Coordinatrice d'équipes techniques	Région Auvergne-Rhône-Alpes
Collège des personnalités qualifiées				
Monsieur	BACONNET	Fabrice	Ingénieur principal, Directeur des services techniques	Ville de Craponne (69)
Madame	GROS	Valérie	Attaché territorial, Responsable du Pôle Prévention des risques professionnels et conditions	Ville de Lyon (69)

			de travail, Conseillère en prévention	
Monsieur	LIOGIER	Arnaud	Technicien principal 2e classe, Conseiller de prévention des risques professionnels	Saint-Etienne Métropole et Ville de Saint-Etienne (42)
Monsieur	PERRET	Jean-Paul	Ancien directeur technique de théâtre	Retraité
Madame	ROLQUIN	Juliette	Ingénieur territorial, Responsable du service cadre de vie	Ville de Francheville (69)
Monsieur	TERRAS	Frédéric	Technicien principal de 1e classe, Directeur technique, Responsable son et lumière, service des salles municipales	Ville de Lyon (69)

Article 2 : Le Directeur général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur les sites internet <http://www.cdg69.fr> ou <https://www.cdg-aura.fr>.



Fait à Sainte Foy-lès-Lyon
Le 03/01/2024
Le Président

Philippe LOCATELLI

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au représentant de l'État le 12/01/2024

Fait à Sainte Foy-lès-Lyon
Le 12/01/2024
Le Président,

Philippe LOCATELLI

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publicité, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.